Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard
333 chemin Du Mas de Boudan - 30000 Nîmes
Tel : 04 66 76 95 83
Portable : 06 84 48 86 22
Email : cgt@gard.fr
Site : www.cd30.reference-syndicale.fr
Facebook : cgt cdgard

Syndicat Sud Solidaires du Conseil départemental du Gard
16 rue Bourdaloue – 30000 Nîmes
Tél: 04 66 21 64 79 Portable : 06 84 33 31 77
Email: sud2@gard.fr

Objet : Préavis de grève à compter du18 octobre 2018 à 0 heure.

Monsieur le Président,

Suite au préavis de grève du 12 juillet 2018, du jeudi 19 juillet 2018 .Lors de la rencontre avec le Président mardi 4 septembre aucune négociation n'a été possible. N'ayant pu obtenir de réponse significative concernant les revendications des agents de la DGADS, qui vous ont été exprimées, l'intersyndicale SUD et CGT du Conseil général du Gard dépose le présent préavis de grève conformément aux dispositions de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, des articles L2512-1 à L2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics à compter du mardi 4 septembre 2018 à 0 heure.

Nous vous rappelons les principales revendications des agents de la DGADS :

- Respect et élargissement du protocole effectifs et mobilités de mars 2010 (augmentation du nombre de titulaires mobiles afin de répondre aux besoins de remplacements de tous les services de la DGADS). Création de postes de titulaires mobiles pour l'encadrement.
- Recrutements de personnel (Administratifs, Sociaux et médicaux sociaux).
- Augmentation des places d'accueil (structures, foyer de l'enfance). Augmentation des moyens pour répondre aux mesures contractuelles.
- Moyens matériel pour travailler ainsi que des locaux adaptés (salles médiatisées dans tous les lieux d'accueil, véhicules de services etc).
- Demande qu'une analyse soit faite par le CHSCT pour étudier les raisons pour lesquelles des agents de la DGADS sont épuisés professionnellement avec de nombreux arrêt maladie. Certaines équipes connaissent des turn-over de personnel. Les fiches hygiènes sécurité sont en augmentation à la DGADS.
- Développement d'une réelle politique avec les moyens nécessaires pour favoriser la prise des congés, et repos hebdomadaires des assistants familiaux.
- Maintien de la rémunération des assistants familiaux dans le cadre de la présomption d'innocence.
- Prise en compte de l'ancienneté des assistants familiaux des 2 ans d'activité.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Christophe JEANJEAN,
Secrétaire du Syndicat CGT
du Conseil départemental du Gard.

Nathalie GLEIZAL,
Secrétaire du Syndicat SUD
du Conseil départemental du Gard.